

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 juin 2022</b>	<b>N° 2022-369</b>

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jérôme PESCIANA à M. Christophe DUPRAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h15  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15  
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15  
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45  
  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35  
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35  
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21  
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30  
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59  
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14  
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15  
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21  
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 juin 2022</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2022-369</b>

---

**Elaboration d'échanges culturels dans le cadre de l'accord de coopération  
décentralisée entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté  
Urbaine de Douala au Cameroun  
Autorisation - Décision**

---

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Bilan des quatre éditions précédentes :**

Depuis 2018, le renforcement des projets culturels est un des axes développés dans l'accord de coopération entre Bordeaux et Douala.

De nombreuses performances artistiques ont ainsi été créées, mêlant identités culturelles, réalités urbaines tout en explorant divers champs sectoriels : art visuel (arts plastiques, photographie, performance...), spectacle vivant (Musiques, conte, danse...) :

- chaque année, le Festival New Bell à Bordeaux : Programmé sur deux jours, l'évènement offre un espace d'expression scénique aux artistes camerounais et aux porteurs de la culture africaine dans son ensemble. Au cours des différentes éditions, de nombreux artistes ont pu partager leur travail : Blick Bassy, Benkadi Quartet, Souleymane Diamanka, Cheick Sow, Daphné et Locko, E.Sy Kennanga, Noss, la Dame Blanche, Obi Bora, Cysoul, Joyce Babatunde, mais aussi le conteur Binda, la slameuse Lydol, la danseuse Agathe Djokam, le plasticien Keulion et la créatrice Gaëlle Edou.
  
- des master-class à Douala et Bordeaux sur plusieurs thèmes : musique assistée par ordinateur, formation à la régie son, préparation de concert et gestion de projets culturels. Cinq promoteurs culturels doualais sont venus à Bordeaux en décembre 2019. Parmi les artistes impliqués : DJ Vex, DJ Issa The Musichoman, DJ Amstrong, DJ Bubba, DJ Vincent Vendetta, DJ Benji, DJ Oxy, DJ Crocodile le prédateur, DJ Daetan, DJ Santos, DJ Nelson, DJ Xandra, DJ Arch Killer, DJ Klaxs, Maxtor, Didier Toko (Festival de Hip Hop), Christian Elamé. L'édition 2021 de ces masters class a permis la réalisation d'un clip, par David Bross, Vex, DJ-Beatmaker, Malgic, Parfait Bell, Snake of Gold, Mounpoubeyi, Tshibambi, King Sham, Patrice Eyoum D, Cédric, DJ Trackmaster, Kooi et Michel N Ganjo.
  
- des résidences d'artistes à Douala et à Bordeaux : avec notamment la résidence photographique croisée entre Olga Blanche Agoumé et Claire Soubrier, mais également le projet artistique (street art et mapping) réalisé dans le cadre du festival culturel Ngondo de 2020 par les artistes Delphine Delas et Nicolas Louvancourt.

## **2. Le Festival New Bell 5 :**

Le programme du Festival New Bell 2022 valorisera la diversité et l'inventivité de la scène artistique africaine. Plusieurs temps, à Bordeaux et Douala, sont ainsi prévus :

A Bordeaux, de juillet à octobre 2022 :

- juillet : Accueil d'un technicien son de Douala pour une semaine de formation, accueil du graffeur Keulion afin d'animer des ateliers autour du graff sur le quartier Palmer à Cenon, pour un projet mené en partenariat avec le Centre Social la Colline,

- 29 septembre : Spectacle « Bikutsi 3000 » : ce conte musical afro-futuriste créé par Blick Bassy en partenariat avec le Musée du Quai Branly abordera les questions d'identité panafricaine et de reconstruction postcoloniale. Le spectacle prend place dans 5 pays : le Cameroun, la Namibie, le Togo, la Tanzanie, et le Rwanda-Burundi (considérés comme un seul pays), entre 1885 à 2050, comme autant de tableaux mêlant histoire et fiction de cette Afrique en recherche d'émancipation de toute forme (impérialisme, économique ou culturel...), fondée sur la résilience et surtout la valorisation de ses acquis culturels si singuliers. Initialement le Bikutsi est une musique et une danse traditionnelles camerounaises pratiquées par les femmes Beti,

- octobre : travail sur la professionnalisation des artistes, organisation de festivals...avec un représentant actif dans le soutien à la scène rap camerounaise,

- décembre : accueil d'un représentant de la scène culturelle pour un accompagnement autour de l'ingénierie de projets culturels (travail sur l'élaboration d'un projet artistique et culturel, les budgets, les sources de financements...).

A Douala :

- Bikutsi 3000 : organisation dans différents quartiers de Douala d'ateliers chorégraphiques,

- Performance d'un collectif chorégraphique bordelais à l'Institut Français de Douala et de Yaoundé, en écho à la performance « Bikutsi 3000 »,

- Participation de rappeurs bordelais au festival de Hip Hop de Douala (Novembre / décembre 2022),

- Organisation d'ateliers et de rencontres professionnelles dans le domaine du son, de la lumière et de la gestion de projets culturels.

## **3. Modalités organisationnelles**

Les acteurs suivants participent à la réalisation du projet :

- musiques de Nuit Diffusion : association responsable du projet culturel et artistique le « Rocher de Palmer » à Cenon, de la programmation des festivals métropolitains « festival des hauts de la Garonne » et « les inédits de l'été » dans le cadre de l'été métropolitain. Dans la mise en œuvre du projet, Musiques de Nuit diffusion assurera la programmation du festival et sera amené à collaborer avec d'autres acteurs de l'écosystème culturel bordelais,

- Bordeaux Métropole et la Communauté Urbaine de Douala : En tant qu'acteurs institutionnels s'assureront de la bonne réalisation du projet,

- acteurs locaux : De manière générale, le projet vise à impliquer autant que possible les acteurs culturels locaux, notamment à Douala,

- Institut Français du Cameroun : A Douala et Yaoundé, l'Institut Français du Cameroun, apportera son soutien au projet, notamment en hébergeant une partie des prestations artistiques.

#### **4. Budget prévisionnel annuel**

Le coût total du projet est estimé à 41 120 €.

Bordeaux Métropole financerait le dispositif à hauteur de de 30 000 € TTC. Cette somme est inscrite au budget primitif 2022.

(Voir tableau en annexe)

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** l'accord de coopération signé le 5 octobre 2016 entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala au Cameroun, et renouvelé le 24 octobre 2019,

**VU** la demande de subvention déposée par Musiques de Nuit Diffusion en juillet 2021,

**ENTENTU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, et notamment une action culturelle avec le Cameroun,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée avec l'association Musiques de Nuit Diffusion,

**Article 2 :** d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à « Musiques de Nuit » à Cenon pour l'organisation d'évènements culturels croisés entre Bordeaux et Douala,

**Article 3 :** d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice cours au chapitre 65 – article 65748 – fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JUIN 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>30 JUIN 2022</b>	la Vice-présidente,
	Madame Céline PAPIN